

ALAIN BALSAN

Valence
au
grand siècle



74 50 883

ALAIN BAUSAN

Docteur en lettres
Dictionnaire de l'histoire de France

Le président de l'Institut de France, 1987, dirigé

L'histoire au XVIIIe siècle, Ed. monumentales
général d'histoire de France de l'Institut

Notre histoire au XVIIIe siècle de France, 1985, C.N.R.S.

VALENCE
VALENCE AU GRAND SIÈCLE
AU GRAND
SIÈCLE

8

2002-27189

TOURNIER

~~74~~

1002-000034

Du même auteur

Le présidial de Valence, 1967, dactyl.

Valence sur Rhône, 1982, Ed. intercontinentales
gravures d'André Decaris, de l'Institut

Brève histoire du barreau de Valence, 1995, Céas

Lully, le perversi
(en préparation)

AVERTISSEMENT

ALAIN BALSAN

Docteur en Droit

VALENCE AU GRAND SIÈCLE

Préface de Gilbert TOURNIER

AVERTISSEMENT

Avant de s'appeler « Valence au grand siècle », cet ouvrage a été une thèse de doctorat soutenue devant le département des sciences juridiques de l'université de Lyon II, en 1972, sous le titre « Valence au milieu du XVII^e siècle, étude économique et sociale ».

L'absence de recherches d'ensemble portant sur Valence sous le règne de Louis XIV m'avait conduit à l'éditer en 1973. Gilbert Tournier, qui avait assuré durant de longues années la direction de la Compagnie Nationale du Rhône avait bien voulu préfacier mon travail. J'ai maintenu cette préface aujourd'hui quelque peu anachronique en hommage au magistral et visionnaire auteur du *Rhône, fleuve Dieu*.

La première édition étant depuis longtemps épuisée, une réédition m'a été demandée. J'avais la possibilité de remanier le texte, en le complétant ici ou en le modifiant là. Aucun chercheur ne s'étant depuis lors, penché sur le sujet, les retouches ne pouvaient porter que sur la forme. S'il est vrai que « le style c'est l'homme », le second ayant nécessairement changé, le premier ne pouvait qu'avoir fait de même. Il m'aurait donc fallu reprendre l'ensemble et j'ai renoncé à ce vain exercice de style, estimant que ce travail universitaire devait rester tel quel.

Cette édition est donc la reproduction strictement identique de la précédente avec les inévitables imperfections d'une œuvre de jeunesse.

A.B.

© 2000. Éditions E & R, Valence.

Diffusion exclusive : Éditions la Bouquinerie, 8 rue Ampère, 26 000. Valence.

Tél : 04.75.44.67.20. Fax : 04.75.44.50.31

Site internet : www.labouquinerie.com

isbn : 2-910669-71-8 Issn : 1261-7644



PRÉFACE

Le régionalisme inspire des thèses ferventes, où sont déplorées les conséquences d'une centralisation néfaste à beaucoup de villes françaises, auxquelles leur site et leur histoire méritaient mieux.

Mais il est singulier que, pour analyser la médiocrité du sort de Valence, un valentinois de forte souche, le jeune avocat Alain Balsan, ait choisi de décrire sa ville au XVII^e siècle, c'est-à-dire lors d'une sorte de pause : bien après les prestiges du sel ; bien après l'efflorescence romane, encore visible dans les restes de la cathédrale ; après le rattachement du Dauphiné à la couronne de France et le long séjour, si actif, du futur Louis XI ; après l'effervescence universitaire, marquée par les souvenirs de Rabelais au bord du Rhône, « chemin qui chemine » ; après la Renaissance et ses beaux hôtels ; et bien avant cet aménagement du Rhône que l'auteur n'a cessé de voir progresser.

Mais sans doute, pour embrasser les vastes mouvements d'avant 1600 et d'aujourd'hui, faut-il regarder Valence, non seulement de Valence, mais de Tournon, de Romans, de Grenoble, de Lyon et de Paris !...

Du moins le parti régionaliste pris par Alain Balsan lui permet-il une certaine mélancolie valentinoise, celle d'une ville très « quotidienne » et qui cependant reconstruisait, pas si mal, sa précieuse cathédrale. Quoiqu'il en soit, ce qu'a voulu, certes, son fidèle, c'est, en deça des plans, des textes, des chronologies, faire surgir, comme par contraste, ce site extraordinaire, cette très ancienne et plastique création rhodanienne ; nous ne pouvons, en lisant sa thèse, que nous étonner d'une sorte de torpeur momentanée, après

AVERTISSEMENT

la Réforme, de lieux et d'êtres aussi bien dotés : comment s'est donc relâché, quelque temps, sinon parce que le climat s'y prêtait, l'acharnement des hommes à tenir en gloire et prospérité ce rebord d'immense plaine entre deux fleuves à la fois constructeurs, défenseurs et messagers ?

En vérité, c'est parce que l'auteur a craint de voir se prolonger, en dépit de la chance rhodanienne, la pause de sa ville qu'il lui consacre toute son ardeur de jeune édile.

On perçoit dans sa description, sous l'objectivité de l'érudit et du juriste, un certain frémissement.

Quand il lui arrive d'écrire, dans sa conclusion, que « la cause de Valence n'a jamais passionné personne », cela veut dire qu'elle le passionne. Son docte travail n'en est que plus propre à passionner ses lecteurs.

G. TOURNIER.

AVANT PROPOS

À la suite de l'étude que nous avons réalisée sur le Tribunal de Valence (1), notre intention première était d'entreprendre l'analyse de milieu judiciaire valentinois.

La mission était forte, en effet, d'observer les bouleversements sociaux entraînés par l'action de cette juridiction avec toutes les nuances étant à mi-chemin entre la justice parlementaire, aux exigences et hautes traditions, et la justice communale, plus proche de la terre que de la Cour.

Nous voulons en profiter pour féliciter votre projet pour plusieurs motifs.

Vous le voyez, pour l'étudier, un seul groupe d'individus sociaux nous ramène à des personnes arbitraires au milieu des interprétations relatives entre les différentes catégories sociales. Échanges d'argent plus complexes que l'œuvre géographique considérée au strict, ce qui est le cas de Valence, ville de petite impulsion.

La relation du Tribunal étant de nature juridique, le milieu judiciaire a été presque l'unique historique et il nous est apparu que toutes les couches de la société avaient été marquées, au moins connues.

Cela nous a conduit, dans un premier temps, à chercher une classification socio-économique. Les milieux sociaux, comme vous le voyez, ont été classés dans les

« SI L'HISTOIRE A UNE VALEUR DE CULTURE, C'EST PARCE QU'ELLE RETRACE LE LONG ET DOULOUREUX EFFORT DES HOMMES VERS PLUS DE BONHEUR, ET, PARFOIS, VERS PLUS DE JUSTICE ».

G. BERGER — « L'homme moderne et son éducation ».

Le silence, de l'âme et d'un monde sans voix, comment
s'il est dans l'âme, comment, comment, comment, que le silence
est le plus grand, l'archaïque, le plus ancien, le plus
et le plus profond, le plus ancien, le plus ancien, le plus
et le plus profond, le plus ancien, le plus ancien, le plus

— En fait, c'est un monde sans voix, un monde sans voix,
un monde sans voix, un monde sans voix, un monde sans voix,
un monde sans voix, un monde sans voix, un monde sans voix.

On peut dire que le silence est un monde sans voix,
un monde sans voix, un monde sans voix, un monde sans voix.

Quand il est dans l'âme, comment, comment, comment, que le silence
est le plus grand, l'archaïque, le plus ancien, le plus ancien, le plus
et le plus profond, le plus ancien, le plus ancien, le plus
et le plus profond, le plus ancien, le plus ancien, le plus

G. TOULOUSE

« SI L'HISTOIRE A UNE VALEUR
DE CULTURE, C'EST PARCE
QU'ELLE RETRACE LE LONG ET
DOUTEURS EFFORT DES
HOMMES VERS PLUS DE
BONHEUR ET PARFOIS, VERS
PLUS DE JUSTICE »

D. BARRON — L'homme, l'homme et son
évolution

AVANT PROPOS

A la suite de l'étude que nous avons réalisée sur le Présidial de Valence (1), notre intention première était d'entreprendre l'analyse du milieu judiciaire valentinois.

La tentation était forte, en effet, d'observer les bouleversements sociaux entraînés par l'érection de cette juridiction assez particulière comme étant à mi-chemin entre la justice parlementaire, aux anciennes et hautaines traditions, et la justice seigneuriale, plus proche de la terre que de la Cour.

Nous avons dû modifier profondément notre projet pour plusieurs motifs.

Vouloir isoler, pour l'étudier, un seul groupe d'individus conduit nécessairement à des positions arbitraires en raison des interpénétrations existant entre les différentes catégories sociales. Echanges d'autant plus nombreux que l'espace géographique considéré est étroit, ce qui est le cas de Valence, ville de petite importance.

La création du Présidial étant de surcroît tardive, le monde judiciaire n'avait aucune racine historique et il nous est apparu que toutes les couches de la société devaient être examinées, car toutes concernées.

Cela nous a conduit, dans un premier temps, à ébaucher une classification socio-professionnelle. Une telle tentative, rendue possible par l'existence d'un rôle d'imposition très complet datant de 1642 (donc des débuts du Présidial), fut le point de départ d'une réflexion économique.

Comment séparer en effet les contingences de l'économie des données sociales ?

Nul ne s'est jamais hasardé à rechercher les causes

(1) « *Le Présidial de Valence* » — Mémoire D.E.S. - 1967.

de la paralysie de la cité, pourtant très bien située géographiquement.

Il est nullement exagéré de soutenir qu'aujourd'hui encore, Valence subit les conséquences de l'incohérence de sa politique économique du XVII^e siècle. Dans ce travail de réflexion sur l'économie, notre démarche n'a pu être aussi novatrice que nous l'aurions souhaité en l'absence de sources originales essentielles. Néanmoins, l'application de simples préceptes cartésiens nous a permis de détruire certaines idées toutes faites qui se sont transmises au fil des années sans avoir été préalablement vérifiées.

La thèse soutenue par Madame Dockes (1) constitue une raison de plus aux modifications que nous avons dû apporter à notre projet initial.

Cet ouvrage, très exhaustif, étudie minutieusement les rapports juridiques et sociaux des hommes de justice en Forez pour la même période que celle qui nous intéressait. Persévérer dans notre entreprise nous aurait conduit à beaucoup de redites inutiles.

Ces raisons expliquent pourquoi nos recherches s'étendent aux données économiques et sociales de l'ensemble de la population de Valence.

Le choix de la période (milieu du XVII^e siècle) n'est pas dicté par la seule érection du Présidial, en 1636, ni par l'existence du rôle d'imposition de 1642. Les décennies 1640-1660 représentent pour l'économie de la ville les années critiques au sortir des luttes religieuses et au seuil de l'aventure industrielle.

(1) N. Dockes « *Offices et justice en Forez du XVI^e au XVIII^e siècle* ». Thèse - Lyon - 1971 - ronéot.

Le milieu du XVII^e siècle constitue pour les villes du royaume de France une charnière entre le moyen-âge et l'ère contemporaine.

C'est à cette période, en effet, que se dessine partout l'avenir économique de nos cités.

Valence avait connu un essor peu ordinaire au XV^e siècle grâce, notamment, aux libéralités de Louis XI alors qu'il n'était que le dauphin Louis II (1).

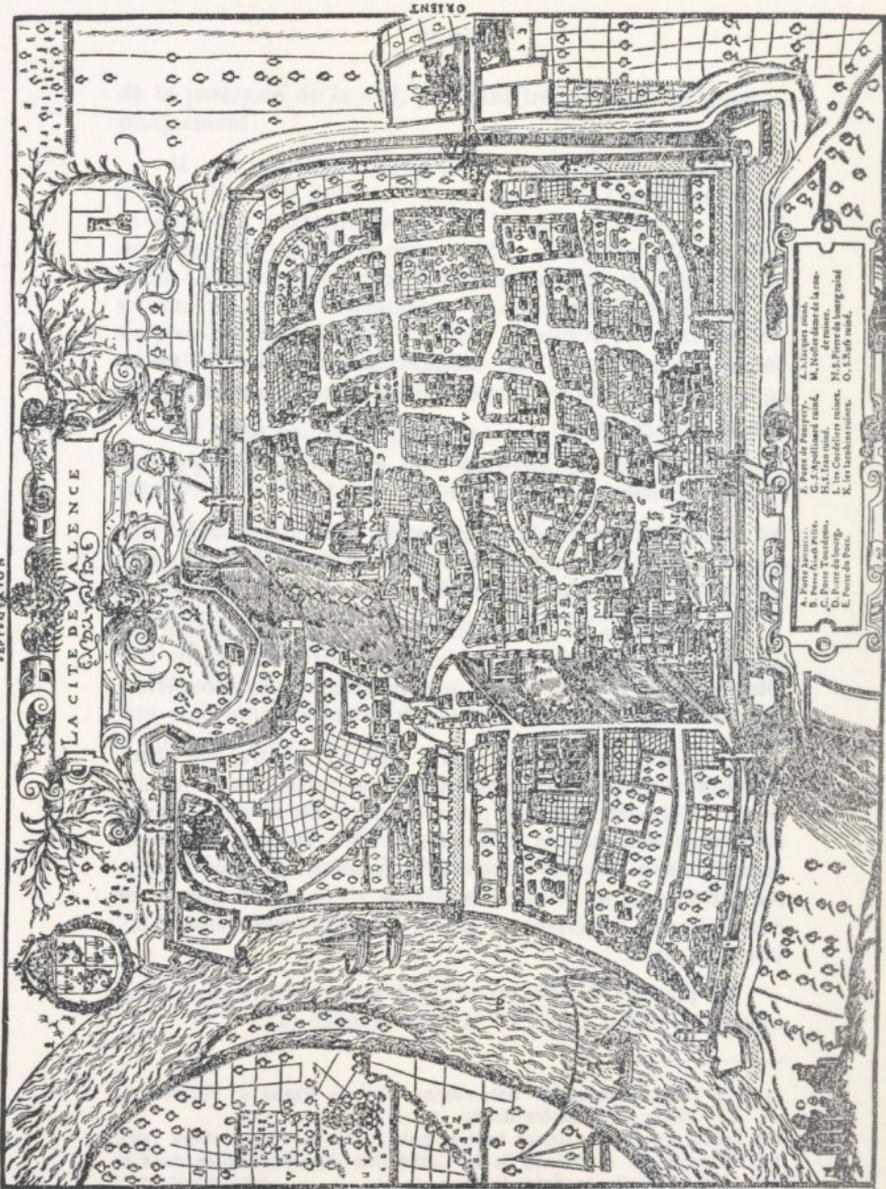
La fondation de l'université, l'octroi de la franchise des foires, la construction de nombreux et beaux bâtiments publics témoignent de l'intérêt que portait le futur souverain à sa province et particulièrement à Valence.

Le XVI^e siècle verra naître, puis s'accroître, les luttes religieuses. A cet égard, la deuxième moitié de ce siècle sera une sombre période pour la ville, livrée aux bandes du baron des Adrets. La plupart des édifices religieux seront mis à sac (2) : Saint-Apollinaire (3), Saint-Jean, Saint-Félix seront presque anéantis ; d'autres monuments disparaîtront entièrement, ainsi l'Abbaye de Saint-Ruf, hors les murs.

Le plan de Belleforest de 1575 nous fournit un tableau saisissant, sinon exact, de la ville ravagée (4).

-
- (1) Sur cette période, cf. notamment Simone Vigne « *Valence au XV^e siècle* ». Mémoire dactyl. 1951.
 - (2) Toutes les églises furent brûlées puis rasées le 1^{er} novembre 1567.
 - (3) En 1578, les chanoines de la Cathédrale disaient l'office dans la petite chapelle de Saint-Etienne.
 - (4) François de Belleforest « *Cosmographie universelle ou Cosmographie de Munster* ». 1575.

LE VRAI PORTRAIT DE LA VILLE ET CITE DE VALENCE
 SEPTUAGESIME



OCCIDENT

ORIENT

Plan de Valence (1575)

- A. La porte de la ville.
- B. La porte de la pierre.
- C. La porte de la croix.
- D. La porte de la croix.
- E. La porte de la croix.
- F. La porte de la croix.
- G. La porte de la croix.
- H. La porte de la croix.
- I. La porte de la croix.
- J. La porte de la croix.
- K. La porte de la croix.
- L. La porte de la croix.
- M. La porte de la croix.
- N. La porte de la croix.
- O. La porte de la croix.
- P. La porte de la croix.
- Q. La porte de la croix.
- R. La porte de la croix.
- S. La porte de la croix.
- T. La porte de la croix.
- U. La porte de la croix.
- V. La porte de la croix.
- W. La porte de la croix.
- X. La porte de la croix.
- Y. La porte de la croix.
- Z. La porte de la croix.

A. La porte de la ville.
 B. La porte de la pierre.
 C. La porte de la croix.
 D. La porte de la croix.
 E. La porte de la croix.
 F. La porte de la croix.
 G. La porte de la croix.
 H. La porte de la croix.
 I. La porte de la croix.
 J. La porte de la croix.
 K. La porte de la croix.
 L. La porte de la croix.
 M. La porte de la croix.
 N. La porte de la croix.
 O. La porte de la croix.
 P. La porte de la croix.
 Q. La porte de la croix.
 R. La porte de la croix.
 S. La porte de la croix.
 T. La porte de la croix.
 U. La porte de la croix.
 V. La porte de la croix.
 W. La porte de la croix.
 X. La porte de la croix.
 Y. La porte de la croix.
 Z. La porte de la croix.

Au XVII^e siècle, une fois les ruines remontées, on aurait dû assister à un nouvel essor économique de Valence. Mais au lieu de se livrer au commerce, particulièrement favorisé par la situation géographique de la ville, ses habitants lutteront (avec beaucoup d'énergie, il est vrai) pour conférer à leur cité un aspect de centre intellectuel. Création du Présidial tant réclamé et si difficile à maintenir contre les tentatives visant à le détruire, maintien de l'Université déclinante en dépit des multiples attaques de Grenoble : tels seront les deux soucis principaux des valentinois.

Plus tard, au XVIII^e siècle, alors que des manufactures s'ouvrirent dans tout le royaume, Valence ne saura et ne pourra emboîter le pas de l'aventure industrielle naissante et elle conservera durant près de deux siècles encore une allure de ville éteinte et assoupie.

Pourquoi la ville ne put-elle saisir sa chance ? Les atouts économiques ne lui manquaient, semble-t-il, pourtant pas.

La première partie de notre étude s'efforce de répondre à cette double question.

DONNÉES
HUMAINES
ET
ÉCONOMIQUES



Plan de Fénelon (1720)

CHAPITRE UN

APERÇU TOPOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF DE VALENCE AU XVII^e SIÈCLE

PREMIÈRE PARTIE

DESCRIPTION DE LA VILLE

ÉLÉMENTS TOPOGRAPHIQUES

Les éléments de la topographie de Valence, au moment où nous sommes parvenus à la fin de ce premier livre, ont été étudiés dans le tome I de l'ouvrage (1). L'histoire de la ville et de sa topographie sont inséparables de ses origines et de son développement, qui ont été étudiés dans le tome II (2).

Les données géographiques, la topographie humaine, les données économiques et administratives de la ville de Valence au XVII^e siècle ont été étudiées dans ce livre. Les données géographiques et administratives de la ville de Valence ont été étudiées dans le tome I de l'ouvrage (3). Les données économiques de la ville de Valence ont été étudiées dans le tome II de l'ouvrage (4).

Les données géographiques et administratives de la ville de Valence ont été étudiées dans le tome I de l'ouvrage (5). Les données économiques de la ville de Valence ont été étudiées dans le tome II de l'ouvrage (6).

(1) *Topographie de Valence* - Valence, 1966 - 1967, 1968.

(2) *Valence, des origines aux origines*.

(3) *Valence, des origines aux origines*.

(4) *Valence, des origines aux origines*.

(5) *Valence, des origines aux origines*.

PREMIERE PARTIE

LES
DONNEES
HUMAINES
ET
ECONOMIQUES

CHAPITRE UN

APERÇU TOPOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF DE VALENCE AU XVII^e SIÈCLE

DESCRIPTION DE LA VILLE

ELEMENTS TOPOGRAPHIQUES

« *Je suis né dans Valence, aux mémoires romaines...* » écrivait le poète Louis Le Cardonnell (1). L'histoire de la ville et sa topographie sont inséparables de ses origines antiques qui sont désormais connues avec beaucoup de précision (2).

Longtemps « *zone répulsive* » inoccupée, la rive gauche du Rhône dans la région valentinoise fut pour la première fois sillonnée par Agrippa quelques années avant notre ère. Poste militaire — situé exactement à cent kilomètres au sud de la limite de la Narbonnaise et à cent kilomètres au Nord d'Orange, livré aux vicissitudes des conquêtes romaines, le site de Valence deviendra le lieu d'une colonie réelle sous le règne de César.

Les découvertes archéologiques les plus récentes ne laissent subsister aucun doute sur ces origines qui expliquent la topographie urbaine régulière et symétrique de la cité : construite sur le plan habituel du damier particulièrement caractéristique, *Valentia* était traversée par un

(1) Louis Le Cardonnell - Valence, 1862 - Avignon, 1936.

(2) « *Valence, des origines aux carolingiens* ».

André Blanc - Valence - 1964 - in-8°

Cette étude constitue l'ouvrage de base, quoique succinct, en la matière.

Cf. également « *Valence antique* ». Marius Villard.

decumanus maximus (voie d'Agrippa) et un *cardo* recouvrant un réseau d'égouts abandonnés, semble-t-il, après les nombreuses destructions qui se succédèrent.

André Blanc dénombre une vingtaine de mises à sac, pillages ou incendies. C'est ainsi que Valence fut plusieurs fois rasée.

Citons les événements les plus marquants : 206 (Vandales), 354 (armée de Constance), 408 (siège de Constantin), 412-413 (siège. La ville est détruite), 435 (Alains), 460 (Burgondes), 476 (les Burgondes écrasés), 576 (Lombards), 731 (Sarrasins), 733 (reprise de la ville par Charles Martel), 735 (Sarrasins), 737 (nouvelle reprise de Valence par les Francs), 860 (Normands).

Tout cela explique pourquoi tous les monuments antiques, qui faisaient mériter à la ville la qualification de « *Valentia nobilissima galliarum civitas* » (1) au IV^e siècle : palais impérial, théâtre, amphithéâtre, cirque (qui a donné son nom au quartier du Cire), panthéon, n'ont laissé que des traces fugaces. Au surplus, la plupart des églises furent construites à l'emplacement de monuments romains : un temple et la Basilique devinrent la Cathédrale Saint-Apollinaire et l'église Saint-Jean, le temple de Mars devint l'église Saint-Martin (Halle de la Place de la Pierre).

Au XVII^e siècle, Valence conserve son visage médiéval de ville fortifiée (ainsi que l'indiquent plusieurs auteurs, une ville, au XVII^e siècle, est encore un lieu *ordinairement fermé de murailles*). Elle n'a subi aucune des modifications qui, au cours des siècles suivants, feront éclater les enceintes devenues étouffantes.

La ville se présente sous la forme d'un pentagone bordé à l'ouest par le Rhône et entièrement entouré d'une muraille construite en cailloux du Rhône, doublée aux endroits névralgiques et flanquée à chacun de ses angles d'une tour élevée. Trois ouvertures font communiquer la cité avec l'extérieur : porte Saunière, au sud, porte Saint-Félix, à l'est, porte de Tourdeon, au nord-est ; trois portes s'ouvrent sur le Bourg qui borde la ville au nord-ouest : Baise-Béguine, Pompéry (la plus importante) et porte des Planches.

(1) M. Villard. B.S.A.S.D. Tome XL page 138.

Les fortifications sont l'objet de soins constants. Elles sont fréquemment ruinées par les attaques du fleuve ou par vétusté et leur entretien coûte très cher à la ville qui en assure en outre la défense. En 1600, 14.525 livres sont dépensées, soit plus de la moitié du budget présenté par le consul Reboullet (1).

Les annales renferment de nombreuses allusions : en 1651, « *le jour et la veille de Saint-André* » s'est produit « *grand et extraordinaire desbordement* » détruisant la plupart des murailles à l'ouest et quelques maisons (2). Les dégâts sont alors évalués à 69.056 livres (3).

On reconstruit inlassablement les enceintes car outre leur importance psychologique, elles représentent une réelle utilité de défense. Des bruits alarmants de guerre ou d'épidémie conduisent parfois les habitants des faubourgs à se replier précipitamment dans la ville, à l'abri des remparts.

La cité dans les murs se divise grossièrement en trois parties : au nord, le Bourg. A l'ouest, la basse-ville ou quartier de la Rivière, construite sur les bords immédiats du Rhône, en contrebas de la ville elle-même, enfin, qui est dominée dans son angle nord-ouest par l'imposante citadelle (4).

Le Bourg se compose essentiellement de jardins et vergers. La basse-ville est à la fois centre de trafic sur le Rhône et surtout siège de trois importants et vastes couvents (Capucins, Jacobins, Notre-Dame de Soyons) qui en occupent la plus grande surface par leurs bâtiments, chapelles, vergers et jardins.

La ville proprement dite possède trois centres d'attraction :

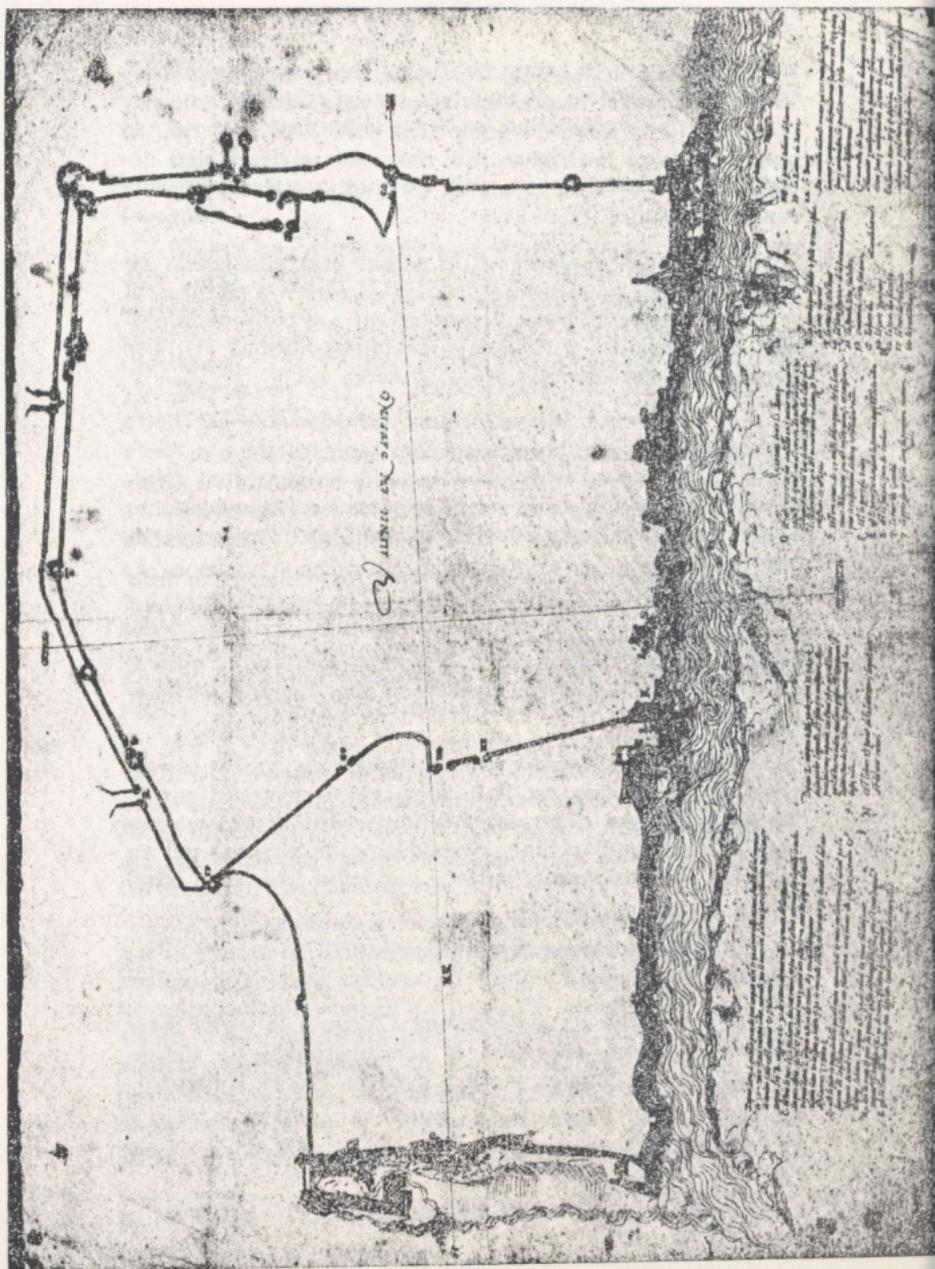
— le quartier de la place aux Clercs, à la triple fonction universitaire, religieuse et administrative. La Cathédrale Saint-Apollinaire voisine avec le Palais Episcopal,

(1) A.M.V. CC 38

(2) A.M.V. BB 23 - 1^{er} décembre 1651

(3) A.M.V. EE 1

(4) cf. Dupré-de-Loire « *La Citadelle de Valence* ».



Plan des murs d'enceinte de Valence et du Bourg

ses cours et jardins ; l'Université, le Bureau de l'Élection, le Présidial — transféré en 1648 (1) — et les prisons occupent le centre de ce quartier.

— la place Saint-Jean est la plus commerçante de Valence. Elle est reliée à la précédente par la rue principale, la Grande Rue, axe actif des affaires. Plus à l'ouest, le quartier Saint-Jean est celui des résidences bourgeoises.

— Une autre artère est passante, la rue Saint-Félix, perpendiculaire à la précédente. Elle débouche sur la porte du même nom et un faubourg qui prend de l'importance ainsi d'ailleurs que le faubourg Saunière. Les commerçants de la ville se plaignent de ce développement anarchique aux portes de la cité.

Beaucoup d'auteurs se sont plu à décrire les rues pavées de cailloux pointus, bordées de maisons grises à toit plat, sans trottoir, séparées en leur milieu par un nauséabond ruisseau (2).

On a souvent fait allusion aux orgueilleuses demeures de riches bourgeois, aux multiples fontaines qui coulaient partout dans la ville (3). Ces descriptions « passe-partout » ne sont, semble-t-il, que le fruit de l'imagination car on ne possède aucune iconographie précise de Valence au XVII^e siècle.

Marius Villard, qui avait étudié d'un oeil plus scientifique que littéraire la topographie valentinoise, pensait que les maisons possédaient généralement un ou deux étages et parfois sept, notamment côte Sainte-Ursule (4). On peut affirmer aussi que les rues étaient fort étroites si l'on en juge par le lacis de celles qui nous restent.

L'urbanisme était le dernier souci des édiles et toute modification de rues donnait lieu à d'énormes difficultés.

(1) Acquisition du Logis de Paris. A.M.V. BB 20 et A.D.D. B 431/3.

(2) A.M. Franck « *Valence en 1785 et le lieutenant Bonaparte* » B.S.A.S.D. 2^e série. Tome XXXV.

(3) S. Vigne op. cit. - F. Buisson « *La vie municipale au XVIII^e siècle* » - Thèse - Valence - 1941.

(4) « *Topographie de Valence* ».

A l'assemblée des Trois Ordres du 9 mai 1751 fut exposée la situation de la place de la Pierre où « *le commencement de la descente... aux Jacobins est trop rude et difficile à pratiquer* ». Les habitants sont obligés de signer une pétition aux termes de laquelle il est « *humblement représenté qu'une partie du pavé de la place de la Pierre tendant à la rue Saint-Ruf est trop haut, ce qui cause un très mauvais coup de collier à essayer pour les équipages et charrettes allant de laditte place à la rue Saint-Ruf...* » (1). Le rétablissement d'un pont à l'extrémité de la place est envisagé mais l'on craint que les moines ne puissent librement circuler en allant en procession à la Cathédrale...

Nous savons par ailleurs que la création des fontaines fut décidée en 1606 (2), mais elles n'avaient qu'un but utilitaire et non décoratif comme certains commentateurs veulent le faire croire. Des puits, aux principaux carrefours de la ville, fournissent en eau les particuliers.

Les rares vestiges architecturaux qui subsistent aujourd'hui nous permettent de penser qu'il existait quelques très beaux hôtels particuliers, mais construits pour la plupart aux XV^e et XVI^e siècles.

LA CONCENTRATION HUMAINE

La ville dans les murs coïncide très exactement avec la « vieille ville » d'aujourd'hui, les boulevards actuels ayant été tracés sur l'emplacement même des remparts. Elle occupe au XVII^e siècle une superficie de trente six hectares environ (3) dont la basse-ville absorbe plus du quart.

Nous ignorons ce que les urbanistes contemporains appellent *coefficient d'utilisation des sols* (4) mais si l'on additionne les places publiques, la douzaine d'établissements conventuels, les deux églises, les bâtiments adminis-

(1) A.D.D. série J (non classée)

(2) A.M.V. BB 14

(3) Ce chiffre très approximatif ne tient pas compte des surfaces inclinées (côtes).

(4) Rapport =
$$\frac{\text{surface construite au sol}}{\text{surface totale du terrain}}$$

ALAIN BALSAN

Valence au grand siècle

Tous les voyageurs s'accordent à reconnaître que Valence bénéficie d'aménités géographiques exceptionnelles par sa situation, son climat, l'abondance de ses eaux.

Au XVII^e siècle, la troisième ville du Dauphiné, après Grenoble et Vienne, n'a néanmoins pas su ou n'a pas pu, pour suivre le développement économique et intellectuel qu'elle avait connu à la Renaissance. Les foires franches, le commerce du sel, une brillante université avaient alors enrichi la bourgeoisie qui avait édifié de belles demeures. Les guerres de religion ont laissé la ville exsangue. Le logement des gens de guerre, l'implantation de multiples établissements conventuels, le maintien d'étouffants remparts ont précipité son dépeuplement.

Tandis qu'au siècle de Louis XIV les villes du royaume édifiaient leur avenir, Valence est entrée dans un assouplissement intellectuel et un déclin économique qui ont lourdement pesé sur les siècles suivants.

Valence au grand siècle analyse les données humaines et économiques de la ville et s'attache surtout à décrire ses habitants. Clergé, noblesse, bourgeoisie et « menu-peuple » sont aussi passés au crible jusque dans leur vie quotidienne.

L'auteur démontre que la rigueur scientifique n'exclut pas nécessairement l'agrément de la lecture. Si l'ouvrage est d'abord une thèse de doctorat, soutenue à l'université de Lyon, il ne s'adresse pas en effet exclusivement à un public d'érudits mais il concerne tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin, à l'histoire de Valence afin qu'ils puissent mieux comprendre le présent.

Alain Balsan est né à Valence en 1944. Docteur en droit et diplômé de l'institut d'études politiques de Lyon, il est avocat au bureau de sa ville. Il a été bâtonnier de son ordre dont il a écrit l'histoire avec Brève histoire du barreau de Valence. Il enseigne à la faculté de droit dont il a été doyen. Membre de plusieurs sociétés savantes du département, il est l'auteur de nombreux articles d'histoire locale. Il a collaboré à des ouvrages collectifs (Guide Bleu Rhône-Alpes, Valence sur Rhône).

Isbn : 2-910669-71-8 Issn : 1261-7644



© 2000. E & R, ÉDITIONS ET RÉGIONS. VALENCE.

DIFFUSION EXCLUSIVE DE 150 TITRES SUR LA DRÔME ET L'ARDÈCHE PAR :

ÉDITIONS LA BOUQUINERIE. 8 RUE AMPÈRE. 26

Site internet : www.labouquinerie.com

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

